BOISSY D'ANGLAS,

A

GUILLAUME-THOMAS RAYNAL,

Sur sa lettre à l'Assemblée Nationale.

MONSIEUR,

J'ai passé les plus belles années de ma vie, à méditer vos immortels écrits ; et si mon ame s'est ouverte de bonne heure, au sentiment de la liberté, et de la haîne des tyrans, c'est à vous, aussi, que je le dois : vous m'avez enseigné à détester tous les genres d'oppression : vous

m'avez instruit dans la connoissance des droits et de la dignité de l'homme : vous m'avez appris à m'élever au-dessus des préjugés dont la raison humaine a été si long-tems obscurcie; et j'ai retiré de vos leçons, Monsieur, l'inévitable avantage, de pouvoir être le témoin de l'étonnante et sublime Révolution qui vient de régénérer l'Empire Français, sans que mes pensées soient demeurées au-dessous d'elle. Pénétré, tout à la fois, de reconnoissance et d'admiration pour vous, je me suis efforcé, dans toutes les occasions, de manifester ces sentimens : j'ai dit, j'ai écrit, j'ai répété, que c'étoit à vous, à la philosophie que vous avez professée, aux hommes qui ont adopté vos principes, et réfléchi les lumières de votre sagesse, que la Nation devoit son affranchissement et sa gloire; et je me suis plu à vous placer ainsi au rang de nos bienfaiteurs et de nos maîtres.......

Instruit de votre retour à Paris, je jouissois, par la pensée, du spectacle touchant et sublime qu'il devoit offrir à mes yeux ; de celui d'un homme de génie, survivant au terme ordinaire déterminé par la nature, pour être le témoin d'une régénération préparée par ses écrits; et j'étois heureux de votre bonheur.

Je me disois, avec attendrissement : « Il a

» forgé, sous le despotisme même, les armes
» qui devoient le détruire, et il en a été puni
» par la plus indigne des persécutions; mais le
» Ciel a voulu le conserver au milieu de tous
» les dangers dont la vie humaine est envi-
» ronnée, pour le faire jouir, l'un des premiers,
» du bienfait de la liberté naissante.

« Des Despotes l'avoient exilé; la Nation le
» venge et le rappelle. Il revient contempler un
» Peuple nouveau, qu'il a contribué à créer, et
» chez lequel l'énergie et le courage ont rem-
» placé les vices et la frivolité.

« Il avoit laissé des hommes avilis par le
» despotisme; il ne va plus voir que des ci-
» toyens aggrandis par l'influence de la liberté.

« Il ne retrouvera plus ces corporations aris-
» tocratiques, qui sembloient n'être instituées
» que pour opposer une barrière insurmon-
» table aux progrès des lumières et de la raison;
» et dont la haîne le poursuivoit encore au der-
» nier jour de leur existence.

« Il cherchera la place où fut cette Bastille,
» dans laquelle le despotisme enfermoit vi-
» vans, tous ceux qui osoient faire entendre le
» seul nom de la liberté; cette Bastille, dont
» les portes ne demandoient qu'à s'ouvrir pour

» le recevoir, et où il fut si souvent à la veille » d'être enseveli pour jamais.

« Il s'éloigna de cette Capitale, pour sauver » à la philosophie, un nouvel affront; et il y » revient, pour lui faire obtenir de nouveaux » triomphes : il y revient, rappellé par les Repré- » sentans d'un Peuple libre : il y revient, le jour » même où se prépare la pompe funèbre de » Voltaire, et où la statue de Rousseau est or- » donnée.

« Pour lui, la postérité s'est hâtée de paroître; » il a vu mettre en pratique, toutes ces belles » et sublimes leçons, que la philosophie avoit » préparées pendant si long-tems, et que les » méchans osoient dégrader, en les nommant, » de belles, mais de chimériques spéculations; » il a vu mettre en pratique toutes ces pré- » cieuses théories de la raison et de la vertu, » dont plusieurs étoient son ouvrage, et *ce qu'il* » *a dit, nous l'avons fait.*

« Il avoit plaidé devant les Rois, la cause » de l'habitant des campagnes; et l'habitant des » campagnes va être heureux.

« Il avoit dénoncé aux maîtres de la terre, » les injustices de leurs subalternes; et la source » en est à jamais tarie.

« Les engagemens des Rois, dont ils ré-

» clamoit l'exécution, sont devenus ceux de
» l'Etat, et les plus pressans ont été remplis.

« Il demandoit l'économie la plus sévère dans
» toutes les parties de l'administration, la plus
» grande réserve dans la dispensation des pen-
» sions et des graccs, etc...... et toutes ces
» choses sont le résultat du nouvel ordre qui
» s'établit..........

« Il avoit réclamé contre la corvée, et il n'y
» a plus de corvée; contre les violences des
» Seigneurs de fiefs, et il n'y a plus, ni fiefs
» ni Seigneurs; contre l'immoralité scandaleuse
» des Ministres de la Religion, et ils sont rap-
» pellés à la pureté de leur institution pri-
» mitive.

« Il avoit osé invoquer ces Assemblées na-
» tionales, repoussées par le despotisme, et
» chaque jour verra rassemblés autour du
» Trône, les véritables représentans du
» Peuple.........

« Est il, » me disois-je «, un triomphe plus tou-
» chant et plus beau ? est-il une récompense
» plus digne d'un ami de l'humanité, que celle
» qu'il recueille dans ce moment, où tout ce
» qui l'entoure, lui présente, non pas, à la vé-
» rité, l'image si douce de la paix, mais celle

» du courage et de l'amour du bien, qui peuvent seuls en rendre le règne durable; non pas, sans doute, une tranquillité générale, mais ces agitations, inséparables chez un grand peuple, de la conquête de la liberté; mais ces mouvemens, dont la cause est si noble, et dont l'effet doit offrir des résultats si précieux.

« Il connoît assez les hommes, » me disois-je encore «, il a assez étudié l'histoire des peuples, pour séparer, dans les circonstances actuelles, ce qui tient à cette fièvre salutaire, dont la crise est indispensable à la régénération du Corps politique, de ce qui doit résulter de l'esprit public, que la connoissance de nos droits et de nos devoirs, que le sentiment de notre dignité va faire naître au milieu de nous.

« Tandis que le vulgaire nous méconnoît, « ajoutois-je dans ma pensée «; que les ennemis de la liberté nous outragent, en mentant à leur propre conscience; que les hommes pusillanimes et foibles, en décorant leur timidité honteuse, du nom mensonger de sensibilité, ne veulent voir que le moment actuel, ne parlent que des maux qui s'accumulent sur le court intervalle du despotisme

» à la liberté, il sait, lui, nous rendre justice: il sait
» devancer le tems, et juger l'avenir, en appré-
» ciant le résultat de nos travaux, sans en at-
» tendre l'entier succès: il souffre comme nous,
» sans doute, des calamités publiques et parti-
» culières qui ont accompagné l'instant où s'est
» écroulé pour jamais l'édifice des anciens abus;
» mais il sait que ces inévitables calamités ne
» peuvent être que passagères : et que chez un
» Peuple de vingt-cinq millions d'individus, pour
» qui l'industrie est un besoin, le commerce,
» une grande source d'opulence, et qui est
» assez fort, maintenant qu'il est libre, pour
» repousser les coupables entreprises de ses
» anciens tyrans, la paix, l'ordre et l'union doi-
» vent nécessairement aussi remplacer ces mou-
» vemens éphémères, causés par le regret ou
» par l'espoir d'un infiniment petit nombre de
» Citoyens »..........

Telles étoient mes idées, Monsieur, et je m'y arrêtois avec complaisance, dans le même tems où vous traciez, de votre main, ces lignes que l'erreur et la foiblesse vous ont inspirées, et dont vous avez rendu l'Assemblée Nationale dépositaire.

Je ne vous retracerai pas tout ce qui s'est passé dans mon ame, à la lecture de cette

lettre ; mais je dois vous dire du moins, qu'une vive émotion l'a saisie au moment où on l'a annonçée, et que j'ai vu avec satisfaction qu'elle étoit partagée par la plupart de mes Collègues. L'Assemblée sembloit attendre avec respect, ce qu'elle croyoit renfermer le dépôt sacré de vos plus précieuses conceptions : Elle savoit que vous aviez parlé avec courage aux Despotes ; on lui annonçoit que vous veniez parler avec franchise aux Représentans du Peuple ; comment un grand intérêt n'auroit-il pas environné d'avance le discours qu'elle étoit invitée à écouter ? Comment n'auroit-elle pas été avide d'entendre ce que venoit lui dire, après s'être tu pendant deux années, au milieu des grands mouvemens de la plus étonnante des Révolutions, l'un des plus vieux amis de la liberté ?....

Mais ce qui a été pour elle et pour moi un extrême sujet d'étonnement, ce qui a été pour moi sur-tout, un véritable sujet de douleur, ç'a été de voir l'Ecrivain dont les travaux ont été le plus constamment dirigés vers la propagation des lumières de la raison, des grands principes sur lesquels reposent la liberté des Nations, et la connoissance des Droits de l'Homme, prêter, pour ainsi dire, sa plume aux

ennemis de cette même liberté, pour laquelle il a si long-tems combattu.

Je n'examinerai pas quel motif a dû vous guider; si, accoutumé a repousser l'autorité abusive qui a si long-tems opprimé la France, vous n'avez pas été entraîné, par l'habitude d'une vie entière, à combattre même les autorités bienfaisantes qui l'ont remplacées. Je n'examinerai pas, si ce n'est pas une foiblesse inséparablement attachée au génie, que celle qui consiste à vouloir s'écarter toujours des routes que les autres ont indiquées; si le génie enfin, se considérant comme le dernier terme de l'esprit humain, ne se croit pas en droit de dire aux hommes, comme l'Etre suprême aux flots de la mer, *vous irez jusques-là, mais pas plus loin*.....

J'examinerai vos opinions et vos plaintes, et je me défendrai, autant qu'il me sera possible, de cette satisfaction maligne, qu'un autre pourroit trouver à vous mettre en contradiction avec vous-même: ce rapprochement seroit trop facile, et ne prouveroit rien; son résultat seroit tout au plus de faire appercevoir les bornes et la foiblesse de l'esprit humain, et ce succès ne seroit que triste. Je ne m'attacherai donc, Monsieur, qu'aux opinions que

vous professez aujourd'hui, et je les isolerai absolument des autres écrits qui ont illustré votre vie.

Votre lettre commence d'abord par une sorte de rétractation, au nom de la philosophie; vous semblez convenir que tout ce que les Philosophes et les Sages ont écrit, n'étoit que le résultat d'une belle, mais impraticable théorie. *Jamais*, dites-vous, *les conceptions hardies de la philosophie, n'ont été présentées par nous, comme la mesure rigoureuse des actes de la Législation.....*

Et pourquoi, pourrions-nous vous dire, nous, les avez-vous donc présentées? Pourquoi, si la perfection ne devoit se trouver qne dans vos livres, avez-vous écrit ces mêmes livres? Etoit-ce pour nous égarer, en nous offrant un but où nous ne devions jamais atteindre? ou bien vouliez-vous nous dégoûter du desir de faire du bien aux hommes, en ne nous montrant que celui qui étoit impossible à notre foiblesse?... Ah! Monsieur, quelle illusion vous avez détruite! quelles armes vous avez prêtées, par un tel aveu, aux ennemis de la philosophie, et de la raison! heureusement c'est dans vos seules paroles que l'erreur se trouve, ou plutôt ce n'est pas à nous, Législateurs d'un Peuple libre,

Représentans d'une Nation souveraine, que s'applique cette étrange phrase. Vous avez crû parler encore aux Rois pour lesquels vous avez si long-tems écrit. Vous avez cru parler aux Despotes, pour qui *les conceptions hardies de la philosophie, ne peuvent jamais être la base de la Législation.* Vous avez cru parler aux Tyrans des Peuples, qui ne sauroient écouter la voix de la philosophie, parceque son premier cri doit toujours être; BRISEZ VOTRE SCEPTRE, ET RENONCEZ A VOTRE POUVOIR. Mais les Nations ne doivent trouver aucune perfection au-dessus d'elle, parce qu'il n'est aucune borne à leur autorité, parce que tandis que l'intérêt des Tyrans est de composer avec les droits des hommes qu'ils asservissent, et avec une perfection à laquelle ils ne peuvent arriver, sans cesser d'être ce qu'ils sont; celui des Nations consiste à se proposer toujours le mieux possible, pour but de leurs institutions politiques; et leur devoir est de ne consacrer que ce qui est rigoureusement raisonnable et juste.

Quand vous avez écrit, Monsieur, les ouvrages que nous admirons, et que vous voudriez nous faire considérer comme des romans politiques et moraux; quand vous avez écrit, il n'y avoit parmi les Peuples du monde, aucune

Nation qui se fût ressaisie de tous ses droits, et peut-être ne vous étoit-il pas donné de prévoir qu'il y en eût jamais une seule qui pût s'élever à la hauteur d'une absolue liberté. Vous pouviez alors être exagéré: vous pouviez le paroître aux Rois; vous pouviez le paroître aux Peuples, car vous écriviez dans un ordre de chose véritablement idéal; mais aujourd'hui, Monsieur, toutes les proportions se sont aggrandies, tout s'est élevé autour de vous; et ce qui pouvoit paroître exagéré est à peine juste. Vous parliez aux Rois; et c'est maintenant les Peuples qui vous écoutent. Ce ne sont plus les Rois qui sont appellés à faire le destin des Nations; c'est d'elles seules que dépend leur sort. Les Peuples l'ont senti, Monsieur, et dès-lors, le perfectionnement rigoureux de toutes les institutions sociales a dû être le but des Philosophes, et de tous les hommes publics.

J'ai dit dans un autre écrit (1), et je n'y reviendrai pas dans ce moment, que les perfectionnemens partiels étoient les seuls avantages que les meilleurs Rois pussent procurer aux Nations, tandis que les Nations elles-mêmes

---

(1) Observations sur l'ouvrage de M. de Calonne, &c.

devoient envisager la perfection la plus entière et la plus prompte, comme le terme de leurs espérances; et pouvoient y arriver, par cela seul qu'elles le vouloient.

J'ai dit que la régénération d'un grand Peuple ne pouvoit être que son ouvrage, puisqu'il n'y avoit que le Peuple qui pût s'élever au-dessus des anciennes institutions, triompher de toutes les considérations particulières, et se dépouiller de tout respect servile, comme de toute timidité répressive; et j'ai ajouté, ce qui me semble répondre d'une manière péremptoire, à la principale opinion énoncée dans votre lettre, que cette régénération devoit être absolue, sans quoi, ce n'étoit pas la peine de l'entreprendre.

C'est un moyen violent, en effet, que celui de l'insurrection : c'est une crise politique terrible, que celle, qui désorganisant tous les pouvoirs, appelle la Nation à les créer tous de nouveau; et laissant le vaisseau de l'Etat, flotter pendant quelques instans sans gouvernail et sans pilote, semble reporter la société aux premiers jours de sa création: Mais si ces grandes révolutions sont des passages douloureux, d'un mauvais à un meilleur ordre de choses, il est important d'en éloigner le retour; et cela ne peut se faire, qu'en organisant le corps social de la

manière la plus équitable, pour le plus grand nombre de ses membres ; qu'en adoptant les institutions les plus propres à prevenir tous les abus ; qu'en profitant, sans ménagement, de la désorganisation sociale, pour fonder l'édifice de la liberté, sur des bases inébranlables. Les palliatifs peuvent être employés par les Rois, pour prévenir les révolutions ; mais quand les révolutions sont arrivées, il n'est plus tems d'user de ces remèdes timides, et il en faut de décisifs, parce que, dans l'un ou l'autre cas, la tranquillité publique n'en seroit pas plus ménagée. Dans ce moment-ci donc, Monsieur, et d'après ce que je viens de dire, si les bons Citoyens doivent se réunir, ce n'est pas pour arrêter l'effet de la Révolution, ce n'est pas même pour en adoucir les résultats, c'est pour la rendre bien complette, afin qu'un grand nombre de générations se passent avant que nôtre patrie doive en produire une semblable.....

Vous vous plaignez, Monsieur, des désordres qui règnent maintenant sur la France : Vous nous avez offert le tableau des maux qui, suivant vous, déchirent ce vaste Royaume. Vous redemandez à ses habitans la douceur de leurs mœurs, les agrémens de leur esprit et de leur caractère, et vous déplorez une Révolution qui,

aulieu de rendre les hommes meilleurs, les a faits cruels et farouches. . . . .

Qu'il me soit permis de vous le demander, Monsieur, aviez-vous bien considéré les différens rapports des choses, quand vous vous êtes déterminé à publier ces lignes décourageantes? Vous étiez-vous demandé si ces troubles momentanés, si ces calamités passagères dont nous avons gémi comme vous, pouvoient s'éviter; si ces infortunes particulières ne sont pas l'effet indispensable de la Révolution elle-même; si la désorganisation du corps social, n'étoit pas la compagne inévitable d'une régénération absolue; s'il ne falloit pas tout détruire, afin de tout recréer, et s'il ne falloit pas tout recréer, quand tout étoit ou mauvais en soi, ou impossible a conserver, à côté des choses nouvelles, que dans votre propre systême, il falloit substituer aux anciennes?

Vous vous plaignez de ce qu'on n'a donné aucun ressort au Gouvernement, mais le Gouvernement est il autre chose que le résultat de toutes les combinaisons politiques adoptées par la Consitution? Mais le Gouvernement ne doit-il pas recevoir une portion de sa force, de chacune de ces combinaisons, et tant que toutes ces combinaisons ne sont pas créées, ne sont pas

réunies, a-t-il obtenu toutes les parties de sa puissance, peut-il avoir déja toute, l'action qui lui est réservée et peut-on se plaindre de ce qu'il est foible? et j'ajouterai que cette foiblesse même tient a des causes antérieures, car s'il avoit eu de la force, il s'en seroit servi sans doute pour empêcher la Révolution; il auroit pallié avec sagesse des maux que nous avons guéris.

Vous dites que l'armée est indisciplinée, et c'est-là le même reproche reproduit sous une autre forme : car le Gouvernement n'est foible que parce qu'il n'est pas obéi; mais il y a dans cette dernière plainte une circonstance plus étroitement liée aux évènemens antérieures, et il est bon de l'indiquer : C'est que cette indiscipline même, a pour cause la Révolution : ou plutôt la Révolution est née de cette indiscipline; car si l'armée eût consenti à réprimer les *Novateurs* que vous blâmez avec amertume, à favoriser les vues du despotisme, c'est-à-dire, si l'armée eût été soumise inviolablement et passivement aux Chefs qui la commandoient, pensez-vous que la Révolution se fût opérée, ou que du moins elle se fut opérée sans de violens combats, sans qu'une grande résistance appellant une grande force, un choc terrible n'en eût résulté?

Vous

Vous avez, Monsieur, vous et les autres détracteurs de nos travaux et de nos principes, le tort de nous considérer comme des hommes créant un Gouvernement en France, pour les habitans inconnus de quelques contrées des Terres Australes; vous ne nous tenez aucun compte des obstacles et des combats, et tout en nous reprochant de nous être livrés à des abstractions métaphisiques, vous nous jugez d'après de pures abstractions.

Vous vous plaignez des désordres qui couvrent dans ce moment, dites-vous, la surface entière de l'Empire; mais vous ne voulez pas remonter jusqu'à la source de ces désordres, et convenir que là où ils existent, c'est presque toujours à l'opposition opiniâtre des ennemis du nouveau régime, qu'il faut en attribuer la faute: ils naissent du choc renouvellé sans cesse, des abus et de la raison, et de la lutte prolongée des oppresseurs et des opprimés.

Le Peuple est exagéré quelquefois, et je suis loin de le nier; il peut violer dans son emportement les premières loix de la justice; il peut être féroce et barbare; mais ceux qui le provoquent sans cesse, ceux qui, après avoir abusé pendant si long-tems de son excessive patience, cherchent à l'aigrir par de nouveaux

torts, sont presque toujours les vrais auteurs de ses fureurs et de ses crimes. J'ai remarqué plus d'une fois, dans ces circonstances cruelles où le Peuple se livre encore à des actes de barbarie, que sa vengeance toujours juste dans ses motifs n'est atroce que dans ses excès. Le Peuple ne cesse d'être équitable, que lorsque l'injustice de ses ennemis l'arrache à son état ordinaire : et cependant en excusant ainsi le Peuple, je suis loin, soyez en bien sûr, de le trouver sans nul reproche; je suis loin de ne pas partager vos regrets, et de ne pas gémir avec vous sur les évènemens funestes, dont la Révolution a été souillée. Je me borne à les séparer du véritable esprit de la Révolution ; et à vous demander si, parce que des voleurs profitent des réjouissances publiques pour déployer leur coupable talent, il faut blâmer toutes les fêtes.

Vous parlez des troubles religieux ! et n'est ce pas nous rendre responsables du crime même de nos adversaires ? et qui est-ce qui les fomente, ces troubles, si ce n'est les Prêtres qui refusent d'obéir à la loi ? et qui est-ce qui en gémit le plus, si ce n'est les vrais amis de la liberté, de la Constitution et de la paix? Adressez vos justes reproches à ces prévaricateurs coupables qui se servent de l'arme sacrée de la re-

ligion, pour troubler la tranquillité publique. Demandez-leur si c'est le desir de perpétuer la foi catholique dans toute sa pureté, qui détermine leur conduite; ou plutôt jugez-le vous même. Voyez si, lorsqu'ils s'efforcent d'armer les citoyens contre les citoyens, ils ne cherchent pas à les détourner des préceptes sacrés du Christianisme, qui recommande par-dessus tout, l'entière soumission aux loix. Voyez si ce n'est pas les abus qu'ils défendent; si les réformes qu'ils attaquent n'étoient pas indispensables au rétablissement des mœurs, au salut de l'État, à la sainteté de la religion.

Vous parlez de dissensions civiles ! et de qui sont-elles l'ouvrage, ces dissensions civiles ? Est-ce du Peuple, pour qui le suprême bonheur consiste à n'être pas opprimé ? Est-ce du Peuple, qui demande que tous les hommes soient égaux, que tous les hommes soient également traités dans la répartition des biens communs; que tous les hommes aient les mêmes droits à la protection des loix......... Non, non, sans doute, et l'on ne peut les imputer qu'à ceux qui osent méconnoître la souveraineté de la Nation; qui osent contester cette égalité sacrée, la première base de toute société raisonnable; qui osent dire, aux autres hommes, qui osent

dire à la majorité même du Peuple : *Nous vous avons opprimés jusqu'à ce jour, et nous voulons vous opprimer encore : nous sommes au-dessus de vous ; nous sommes vos supérieurs, vos maîtres : et les loix que vous avez faites, nous ne les reconnoîtrons jamais........*

Maintenant, je vous le demande, Monsieur, pouvons-nous obtenir la paix, quand ce n'est pas nous qui déclarons la guerre ? Que veulent-ils, ces hommes coupables et pervers, dont vous appuyez de votre nom, les insidieux projets ? Que veulent-ils ? Nous rendre encore nos chaînes, rétablir les anciens abus, dont le fardeau nous opprimoit, et que nous avons anéantis. Eh bien ! nous ne le souffrirons jamais : nous ne préférerons point la tranquillité stupide des esclaves, à l'énergie des hommes libres ; nous aimons la paix avec ardeur ; mais s'il faut l'acheter par une composition criminelle ; si nous ne pouvons l'obtenir, que de la servitude elle-même, notre refus ne sera pas douteux, et la Nation nous approuvera.

Encore quelques instans, et cette paix, compagne de la liberté embellira ce vaste Empire ; encore quelques instans, et ces vils suppots de la tyrannie, et ces défenseurs de l'esclavage, et ces oppresseurs du Peuple, auront passé de dessus

la terre, et les précieuses institutions qui doivent régénérer la France, y feront sentir leur influence et leurs bienfaits.

Je vous le répète, Monsieur, et je ne puis trop le répéter, vous jugez l'état actuel des choses, indépendamment des résultats qu'il doit produire: vous parlez toujours, comme si nous étions dans un ordre permanent et stable; et vous oubliez que vous portez sur vòtre tête, le signe même de l'insurrection, le ralliement d'un parti, si l'on peut appeller parti, la presqu'universalité du Peuple.

Persuadez-vous le bien, Monsieur, nous ne sommes point en paix, mais en guerre; nous ne sommes point dans le calme, mais dans le trouble; cet état ne sera que passager sans doute, mais enfin, il subsiste toujours, et il ne faut pas le perdre de vue. Le Gouvernement n'existe pas encore; la force publique n'est pas encore créée; les loix ne sont encore qu'en théorie: c'est de leur ensemble, c'est de leur réunion, c'est de leur exécution simultanée, que doivent résulter l'ordre, la paix, l'action du Gouvernement, le pouvoir des Magistrats, et toutes les autorités tutélaires qui doivent régner sur la France. Il existe des loix provisoires, des loix incomplettes, des loix partielles, des loix méconnues, si vous voulez, des pou-

voirs anticipés, ou qui ne sont plus que l'effet d'une ancienne délégation ; mais tout cela ne subsiste que d'une manière isolée, et qu'en attendant l'appui des autres institutions politiques.

Jugez donc notre état, Monsieur, si vous voulez juger nos fautes, nos espérances, nos craintes ; jugez notre état, et vous apprendrez à ne pas prononcer sur une Constitution qui n'est pas encore achevée.

Laissez ces Comités des recherches, établis pour surveiller l'impuissance des loix, ou pour suppléer à leur absence ; laissez ces Comités des recherches, dont la disparution est si prochaine et contre lesquels il est si aisé d'entasser de belles déclamations : ils sont ce qu'était la Dictature à Rome ; ils sont ce qu'est à Londres la suspension de la Loi *d'habeas corpus* ; ils subsistent pendant l'anarchie, pour empêcher la désorganisation absolue du Corps Social ; et s'ils sont encore au milieu de nous, s'ils conservent quelqu'activité, ce n'est que pour hâter l'instant où la prolongation de leur durée seroit l'opprobre de la Nation....

Vous parlez encore de la Monarchie : et moi aussi, Monsieur, je suis un des défenseurs de la Monarchie et de son unité ; car je le suis de

la Constitution Française qui consacre ce Gouvernement ; car je pense, comme vous, qu'il faut une autorité centrale au milieu d'une grande Nation ; car je sais qu'un grand Peuple, composé de vingt-cinq millions d'hommes, ne peut se gouverner par soi-même, et a besoin d'une autorité tutélaire et répressive, qui fasse exécuter son vœu, c'est-à-dire, la Loi conforme à la volonté du plus grand nombre.

Et que pouvez-vous ajouter à ce que l'Assemblée Nationale a dit, a fait, a résolu, a consacré dans tous ses Décrets, que le pouvoir exécutif suprême réside dans la personne du Roi ? Vous direz encore que la force publique est insuffisante pour assurer l'exécution de la Loi, et l'obéissance due au Monarque, son dépositaire et son organe ; mais attendez que cette force soit réglée, et ne demandez pas une anticipation qui ne dépend pas même de nous : attendez, Monsieur, et croyez que ce n'est pas avec des déclamations vagues, des tyrades plus ou moins éloquentes, des lamentations plus ou moins pathétiques ; qu'on peut faire méconnoître au Peuple le véritable esprit de la Constitution ; il est, cet esprit, dans l'égalité des droits, dans la répartition des pouvoirs, dans la force et dans l'autorité de la Loi ; il en

doit résulter une grande puissance dans les Délégués de la Nation ; il en doit résulter une grande obéissance envers la volonté nationale ; il en doit résulter une grande action dans les ressorts du Gouvernement : mais il en doit résulter une impossibilité totale que la volonté d'un seul soit jamais substituée à la volonté de tous ; et de tout cela, Monsieur, la Nation Française doit obtenir et conserver à perpétuité la Liberté, l'Ordre et la Paix, sans lesquels il n'est point de bonheur.

Vous cherchez, Monsieur, quelles peuvent être les causes du changement qui s'est fait dans l'opinion publique, au sujet de l'Assemblée nationale ; *de ce changement, par lequel*, dites-vous, *des adulations corruptrices, ou des murmures étouffés par la crainte, ont remplacé les hommages purs que recevoient nos premiers travaux.* Je pourrois vous demander d'abord, une définition de l'opinion publique : je pourrois vous demander, sur-tout, dans quels lieux elle se concentre ; où vous recueillez ses oracles, et quels hommes, en sont, a vos yeux, les véritables dépositaires : mais sans attendre votre réponse, je vous expliquerai la vérité du fait, ainsi que celle de ses causes. Si vous entendez par opinion publique, les décisions des ci-

devant privilégiés, de ces hommes, dont les abus étoient le riche patrimoine; dont le droit d'opprimer sembloit être la propriété, il est clair, Monsieur, qu'elle ne peut pas nous être favorable : nous avons assez bien mérité de la Patrie, pour être à l'abri de ses louanges; et je ne crois pas qu'elle ait changé, car elle a dû nous être toujours contraire : il est une classe d'hommes, à la vérité, chez laquelle vous avez pu voir quelques changemens successifs; c'est celle de ces prétendus gens de bien, qui convenoient qu'il falloit des réformes, mais qui n'avoient, ni le courage, ni le désintéressement sur-tout, nécessaires pour les faire toutes. Ceux-là, Monsieur, ont aimé la Révolution, tant qu'ils ont cru qu'elle leur seroit, ou utile ou indifférente, et ils l'ont combattue, si-tôt que leur intérêt l'a voulu. Et moi aussi, je les ai connus, ces hommes timides, je dirois presque, coupables; et moi aussi, je pourrois assigner les causes de leur changement d'opinion, et le tems où il s'est opéré.

Parmi ces gens-là, Monsieur, que l'on pourroit vous désigner aisément, l'un n'a vu dans la Révolution qu'une petite intrigue de Cour, qui devoit rabaisser ses rivaux, et l'élever au-dessus d'eux : le patriotisme de l'autre n'a pu passer

la suppression des droits féodaux : l'abolition de la dîme nous a ravi le suffrage de celui-ci ; et nous avons perdu celui-la, par le Décret du 19 juin, contre la noblesse et les titres. C'est ainsi que dans une longue marche, les hommes robustes arrivent seuls au dernier terme, et sont abandonnés successivement par ceux dont la force est inférieure. Je pourrois vous citer beaucoup d'hommes, qui ont été mus par des motifs du même genre, et vous trouveriez dans ma liste plusieurs de ceux que vous voyez. Je pourrois vous en indiquer dont nous n'avons perdu le suffrage, qu'en rendant les Décrets sur les Pensions et sur les Biens de l'Eglise, et dont, jusqu'à cette époque, les écrits étoient comme les vôtres, des armes pour la liberté.

Mais, Monsieur, il est pour l'opinion publique, un sanctuaire plus inviolable : il est un asyle pour elle, où les petits intérêts n'arrivent point ; cet asyle est l'ame du pauvre. C'est dans la classe du Peuple que nous trouverons nos appuis je dirois presque, nos vengeurs....

Lorsqu'il s'agit de déterminer la valeur des institutions sociales, c'est au plus grand nombre de ceux qui forment la Société, qu'en appartient le jugement.

Voulez-vous connoître l'opinion publique ?

Voulez-vous juger, d'après les autres, le mérite de nos réformes ? Abandonnez ces petits cercles où vous vivez emprisonné ; quittez cet essaim de flatteurs qui vous entoure et vous adule, pour corrompre votre témoignage et pour déshonorer votre gloire : allez jusques dans ses foyers, écouter l'habitant des champs, voyez son ame épanouie à l'aspect de ces riches moissons, qui vont incessamment tomber sous ses mains laborieuses, et dont l'odieux Décimateur ne viendra plus prendre sa part. Demandez-lui s'il regrette encore le tems, où les Agens du Fisc venoient violer son domicile, et l'outrager par leurs recherches : écoutez ce qu'il vous dira de la Gabelle, de la Milice, des Aides, des Exactions, du collecteur, des rapines de l'Homme de Loi, et demandez lui ce qu'il pense de notre nouveau Régime, et des hommes qui par leur courage l'ont mis à la place de l'ancien : écoutez ce qu'il vous dira, et demandez-vous ensuite si l'opinion publique est changée : écoutez ce qu'il vous dira ; et croyez que son suffrage et celui de ses millions de pareils, sont d'un plus grand prix à nos yeux que l'opinion des Philosophes, et que le blame ou la louange de ceux qui, en écrivant sur le *Bonheur Public*, n'on jamais habite que des salons.

Je n'ai pas répondu, Monsieur, à tous vos reproches, il en est qui sont peu dignes de nous occuper, parce qu'ils sont insignifians ou vagues, parce que sur-tout ils ont été repoussés de tant de manières qu'il est peut-être étrange que vous veniez les reproduire.

Vous vous plaignez de ce que les Prêtres sont persécutés ! cette plainte dans votre bouche, pourroit paroître remarquable ; mais je conviens qu'elle est fondée. Je vous prierai seulement d'observer que ce désordre, opéré par la multitude, est, comme tous les autres, l'effet cruel des circonstances, et dérive des mêmes causes ; que peut-être les Prêtres que l'on outrage, sont-ils les premiers moteurs des violences dont ils se plaignent ; que le moyen d'être protégé par la loi, n'est pas de la violer soi-même, et que si quelque chose pouvoit, je ne dis pas justifier, mais excuser les traitemens dont vous parlez, ce seroit les discours incendiaires, les mandemens, les protestations, et tous les actes de semblables de rébellions et de révolte. On a tort persécuter, car certes, c'est un grand délit : on a tort de se mêler des opinions et des consciences ; mais remarquez que le peuple n'attaque que la désobéissance à la loi, et non l'opinion religieuse, et non les modifications du culte, et non l'exer-

cice sacré de la liberté générale. Et remarquez que la force publique est occupée journellement à faire cesser les désordres qui bientôt, j'ose l'espérer, ne se commettront plus nulle part.

Vous vous plaignez de l'abus de la presse, et vous avez toute raison ; mais dequoi n'abuse-t-on pas? Un peuple qui s'est ressaisi du droit de manifester sa pensée, n'est-il pas excusable d'en porter le libre exercice au-delà de ses justes bornes, sur-tout quand il a y lieu de croire que le salut de la chose publique, est intéressé à maintenir, jusqu'au jour de sa dernière victoire cette surveillance active qui a préparé ses premiers triomphes. Et d'ailleurs, je voudrois savoir comment le Régime actuel pourroit produire ce que le Despotisme avec ses Censeurs, ses Espions, ses réglemens de librairie, ses gratifications secrètes, les réquisitoires - Seguier, ses Bastilles et ses décrets, n'a jamais pu faire lui-même : comment on pourroit aujourd'hui anéantir l'*Ami du Peuple*, *l'Orateur du Peuple*, *la Gazette de Paris*, &c. ou d'autres écrits aussi coupables, tandis que le gouvernement d'autrefois si fertile en expédiens si intéressé à éclipser les lumières qui vouloient naître, n'a cependant jamais pu faire arrêter un seul écrit, si ce n'est peut-être *l'Histoire de la révocation de l'édit de Nantes*, vainement pro-

mise par vous, et dont la suppression, dit-on, a été le prix de votre rappel.....

Vous nous invitez, Monsieur, à revoir la Constitution, à rattacher dans ce travail, tous les pouvoirs qui sont épars, pour leur donner l'action dont ils peuvent être susceptibles: cette invitation est bien vague; et peut-être votre démarche, votre nom, l'intérêt que vous témoignez au rétablissement de l'ordre, auroient-ils exigé de vous un plus grand développement? Oui, Monsieur, nous reverrons la Constitution, et nous rattacherons ensemble tout ce qui peut être isolé; mais nous ne changerons pas la manière dont les pouvoirs sont départis. La Constitution restera ce qu'elle est, elle sera perfectionnée, si le perfectionnement n'est pas au-dessus de nos forces; mais elle ne sera pas changée, comme c'est, dit-on, l'espérance des ennemis du bien public. Elle restera ce qu'elle est, c'est-à-dire, qu'en dernier terme, la Loi sera faite par tous, pour être exécutée par un seul; c'est-à-dire, qu'au lieu d'un Despote, esclave lui-même des Grands, nous aurons un vrai Monarque, bien fort pour exécuter la Loi, bien foible, s'il aspire à l'enfreindre.... Telles sont nos bases, Monsieur, et si nous nous en écartons, c'est aux hommes de bonne foi, à ceux qui sont vraiment les amis de

l'ordre, de la liberté, de la paix, à nous le faire appercevoir : l'Assemblée n'a jamais repoussé les lumières, et plus d'une fois elle s'est enrichie de celles des bons citoyens. Eclairez-nous, Monsieur, des vôtres; offrez-nous des observations claires et précises, au lieu de répéter les insignifiantes et éternelles déclamations des ennemis du bien public; et sachez être encore vous-même, au lieu de vous montrer les autres.

Ah! sans doute, Monsieur, vos lumières peuvent encore se réfléchir utilement sur le terme de nos travaux. Votre Lettre, s'il faut vous le dire, exige des explications, et j'ose vous les demander de la manière la plus franche. Vous annoncez divers principes qui doivent être développés; et vous avez sûrement trop médité les pensées que vous nous avez adressées, pour ne pas être en état de nous éclairer sur leur vrai sens.

Apprenez-nous, par exemple, Monsieur, comment il peut être à craindre que le pouvoir du Roi ne tende à s'affoiblir sans cesse, dans une Constitution où le Monarque, chargé seul de l'exercice du Pouvoir suprême, conserve

une autorité permanente, quand tous les autres Délégués n'ont que des fonctions temporaires, circonscrites dans leur ressort.

Enseignez-nous si dans un Gouvernement représentatif, il est, ainsi que vous le dites, véritablement dangereux que les Elections soient fréquentes ; au lieu d'être, comme nous l'avons cru, le moyen le plus assuré de maintenir la liberté, en propageant l'esprit public.

Instruisez-nous sur-tout, Monsieur, des vices de notre *Déclaration des Droits de l'homme*, car nous tenons infiniment à ce qu'elle soit bien complette.

Enfin, Monsieur, faites-nous voir comment le Décret relatif aux Gens de couleur, peut n'être qu'une *inconséquence*; comment, quand on a eu le malheur de ne pouvoir abolir l'esclavage, on est forcé d'être toujours injuste et barbare sous peine d'être *inconséquent* : comment sur-tout l'égalité pourroit n'être que pour les Blancs, sans s'étendre jusqu'à ceux, qui,propriétaires et libres, ne diffèrent de leurs compatriotes que par une teinte plus foncée.....

Voilà, Monsieur, ce que vous devez nous dire, et nous dire avec précision, si vous voulez vous montrer digne de votre célébrité passée. Vous n'obtiendrez pas les éloges des adulateurs

qui

qui vous obsèdent (1) : des Journalistes *à tant la ligne*, ne vous diront pas que vous parlez *sous*

---

(1) Ceux qui aiment à observer les écarts de l'esprit de parti, seront bien-aises de comparer le langage actuel des ennemis de la Révolution, par rapport à M. Raynal, avec celui qu'ils tenoient tout-à-l'heure, sur le même Ecrivain.

Voici ce qu'on trouve sur ce Philosophe, dans un écrit véritablement infâme par son objet, par ses assertions, par ses principes, et par ses abominables calomnies; dans un écrit dont chaque page, à commencer par le titre, renferme un véritable délit.

« Il en est un cependant, que le cri public rappelle-» roit, sans doute, au souvenir des hommes, si je l'ou-» bliois; c'est M. l'abbé Raynal.

« Celui-là, dévoré de la soif de la célébrité, voulut » promptement l'obtenir, et il se servit de son état même, » pour donner plus d'éclat à ses écrits. Cette gloire » d'impiété, étoit, au tems où l'abbé Raynal prit la » plume, infiniment rare; et l'authenticité qu'elle donna à » son apostasie, étoit encore unique.

« On vit donc un Prêtre devenir l'historien d'un nou-» veau monde, pour y trouver, et les moyens de ren-» verser dans sa Patrie, les temples du Dieu dont il étoit » le ministre, et y chercher les occasions d'insulter, d'ou-» trager, de calomnier la Religion qu'il avoit juré de » professer et d'apprendre au Peuple.

« On le vit à la fois attaquer les mœurs publiques et

le Ciel ouvert, que *vos paroles sont sacrées*, que vous *montrez un grand courage*, etc. Vous ne

---

» la foi de l'Eglise; et non content d'être l'apostat de sa » propre Religion, s'élever contre toutes les Religions » connues, en détruisant les bases sacrées de cette morale » universelle que Dieu a voulu imprimer si fortement » dans tous les cœurs, qu'elle existât également dans » l'homme civilisé, et dans l'habitant des déserts; et » dans un ouvrage d'une étendue immense, et presque » au-dessus des forces d'un seul homme, M. l'abbé » Raynal, copiant servilement des mémoires envoyés de » toutes parts sur ce qui devoit faire le fond même de » son ouvrage, se réserva d'empreindre le cachet de son » style, sur tout ce qui tenoit à la Religion, à la morale » et aux mœurs.

« Par une inconséquence incroyable, entraîné par sa » fureur, il peignoit l'esclavage des Nègres, des couleurs » odieuses qu'il mérite, en imputant leur servitude à la » Religion Catholique, qui l'adoucit; et cela au moment » même où il plaçoit ses fonds sur les vaisseaux de la Com- » pagnie du Sénégal, dont l'objet principal étoit la Traite » des Noirs.

« Un tel excès d'impiété révolta même les Impies. » L'impudeur de M. l'abbé Raynal, lorsqu'il osa écrire, » *quand j'étois Prêtre*; la violence de son délire, quand » il se fit graver à la tête de ses écrits, avec un turban, » parurent, même aux Athées, des impiétés de mauvais » goût.

« Le Parlement de Paris condamne le livre, décrète

serez plus célébré ni par *Rozoi*, ni par *Royou*, ni par *Mallet du Pan*, etc. ; mais la Nation recueillera vos derniers mots, et votre gloire liée d'une manière plus intime au succès de la Révolution, obtiendra plus d'éclat encore.

Vous l'avez préparée, Monsieur, cette Révolution immortelle, je me plais à le redire ; concourez à son perfectionnement : n'imitez pas ce Statuaire, qui après avoir créé Jupiter, s'épouvantoit de son ouvrage. Songez, que de l'affermissement de notre nouveau régime, dépend l'honneur de votre nom; et que la postérité qui vous jugera, vous nommera Déclamateur ou Philosophe raisonnable, suivant que des opinions de votre vie, sera né le bonheur public. Vous avez offert de grandes vérités, et l'application en étoit indispensable : il n'est plus tems de vouloir composer avec elles ;

» l'auteur qui s'étoit nommé, et qui de peur d'être méconnu, avoit placé son portrait au frontispice de son ouvrage. L'Assemblée nationale a cassé le décret du parlement de Paris ; elle a honoré M. l'abbé Raynal de ses éloges ».

Dénonciation aux Français Catholiques, des moyens employés par l'Assemblée Nationale, pour détruire en France, la Religion Catholique, par Henri-Alexandre Audainel, page 14, 15 et 16.

il n'est plus tems de vouloir en affoiblir l'éclat : n'imaginez pas que la Nation puisse retourner en arrière : n'imaginez pas que toutes les conséquences de vos principes puissent n'être pas promptement tirées ; qu'il puisse y avoir encore des oppresseurs et des tyrans ; et que tout ce qui est contraire à cette égalité sacrée, que nous avons si solemnellement reconnue, puisse tenter de reparoître. Il n'est pas en votre pouvoir de faire retrograder la raison ; vous avez pu en accélérer la marche, mais vous ne sauriez la ralentir : et quand vous oseriez aujourd'hui *vous repentir de votre ouvrage*, cet ouvrage n'en subsisteroit pas moins : vos bienfaits demeureront malgré vous ; et tous vos efforts pour les reprendre, ne feront que couvrir de nuages le terme de votre carrière, sans produire aucun autre effet.

Agréez, Monsieur, les assurances de mon respect.

BOISSY D'ANGLAS,
Député à l'Assemblée nationale.

5 Juin 1791.

A PARIS, chez le BOUCHER, Libraire, passage des Feuillans, près l'Assemblée nationale, chez lequel on trouve aussi les observations du même Auteur, sur l'écrit de M. de Calonne, et sur les principaux actes de l'Assemblée nationale, in-8°, de 348 pages, prix 3 liv.